

Contexte du projet

Pour prolonger sa démarche de Développement Durable, la Ville de Neuilly-sur-Seine s'est engagée en 2014 dans la construction de son Plan Climat-Energie Territorial (PCET). Le PCET, au-delà de répondre aux exigences réglementaires et de contribuer à la lutte contre le changement climatique est un projet territorial de développement durable.

Le PCET s'appuie sur 2 objectifs :

- Atténuer les changements climatiques, c'est à dire réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux conséquences inévitables du changement climatique et l'adapter aux évolutions futures

La ville de Neuilly-sur-Seine s'est engagée dans cette démarche pour :

- Faire un catalogue des actions existantes
- Communiquer sur sa stratégie développement durable
- Canaliser toutes les énergies
- Clarifier sa vision développement durable
- Elaborer la stratégie à mettre en oeuvre

Résultats du Bilan Carbone

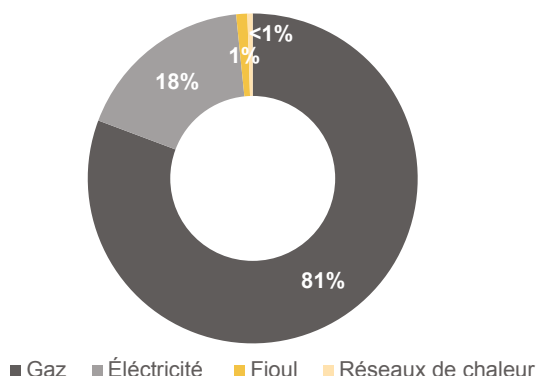
La Ville de Neuilly-Sur-Seine a effectué un **bilan carbone** en 2013 et a notifié le grand enjeu de réduire son émission de CO₂. En effet, **5 000 tonnes équivalent CO₂ ont été perçues comme émises par l'activité de la mairie.**

Dans ce bilan, la production de ces émissions se répartit en 3 principales catégories :

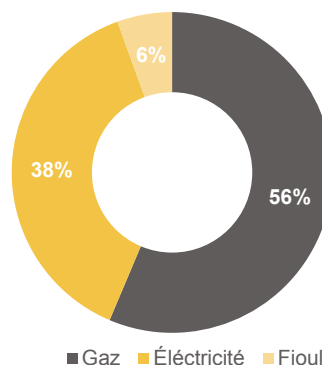
- **83%** provient de l'**énergie consommée par les bâtiments municipaux** pour le chauffage, l'éclairage et le fonctionnement des appareils
- **10%** provient des **déplacements avec la flotte** de véhicules municipaux
- **7%** provient des **consommations d'électricité** pour l'éclairage public et la signalisation lumineuse

Ainsi il était nécessaire de lancer une démarche transversale qui puisse résoudre cette problématique énergétique coûteuse et impactante sur la santé.

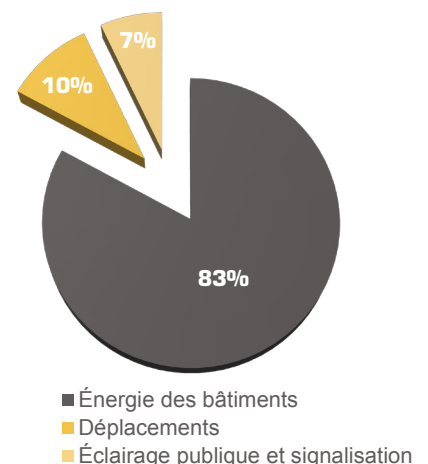
Répartition des consommations énergétiques en fonction du type d'énergie (en MWh_{EF})



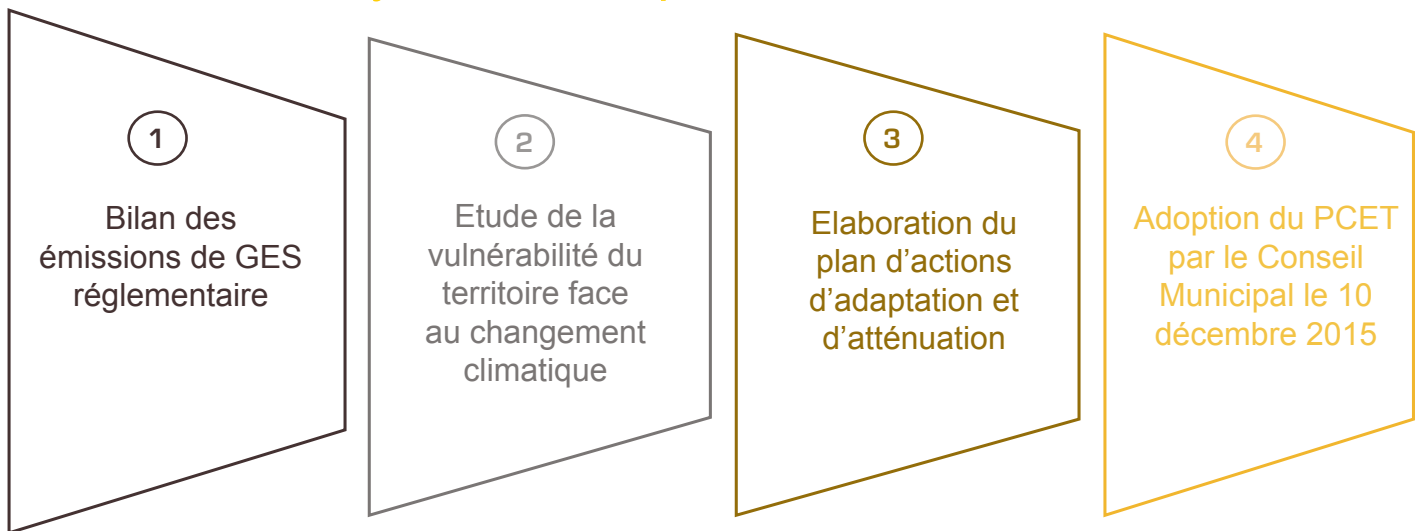
Répartition des émissions de GES en fonction du type d'énergie (en tCO₂)



Répartition des émissions de GES de la ville en fonction des postes de consommations



La démarche suivie par la ville de Neuilly-sur-Seine pour établir son PCET



Plan d'actions du PCET

La Ville de Neuilly-Sur-Seine a défini un plan d'actions d'atténuation de ses émissions de GES dans le but de contribuer aux objectifs européens pour 2020 (-20%) et nationaux pour 2050 (-75%).

Dans un premier temps, la Ville a collecté et mis à jour les projets déjà réalisés ou en cours : rénovation de bâtiments municipaux, économies d'énergie primaire, investissements dans des bennes 100% électriques... Et a complété ce catalogue avec de nouvelles propositions : sensibilisation des agents à l'éco-conduite et mise en place d'arrêt automatique des ordinateurs.

Les actions du PCET sont réparties en 3 axes :

AXE 1 : ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DU PATRIMOINE	AXE 2 : APPROCHE TERRITORIALE DE L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS	AXE 3 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
<ul style="list-style-type: none">■ Réduire les consommations énergétiques des bâtiments■ Mettre en place des dispositifs d'économies d'énergie sur le matériel informatique■ Mutualiser certains véhicules du parc■ Etudier le remplacement de véhicules thermiques du parc par des véhicules électriques■ Redynamiser la mise en place de la flotte de vélos à destination des services municipaux■ Sensibiliser les agents à l'éco-conduite■ Réduire les consommations de l'éclairage public	<ul style="list-style-type: none">■ Réduire l'impact de la collecte des déchets■ Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture sur le territoire■ Mettre en place le Zéro Phyto pour la gestion des espaces verts	<ul style="list-style-type: none">■ Favoriser la végétalisation du domaine public■ Mettre en place le Plan Communal de Sauvegarde■ Améliorer la connaissance de la qualité de l'air et informer les habitants

Clés de réussite



- La simplicité dans le diagnostic, dans la communication et le déroulement du plan d'actions
- L'association des directeurs de services au projet pour une bonne organisation. La communication est primordiale dès le début du projet
- Le pragmatisme avec des groupes de travail de petite taille
- Le partage d'informations avec d'autres villes et référents. Un benchmark a également été effectué, permettant à différents acteurs d'être avertis sur des données financières (impôts, potentielles économies d'argent....)
- L'implication, la motivation et la bonne prise de contact avec les services. Une organisation ordonnée avec des propositions faites en amont aux directeurs et des services qui ont réalisé et complété la fiche action.

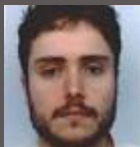
Points de vigilance



- La Méthode Bilan Carbone est insuffisante. Bien qu'elle permette une indication des émissions de GES, ces données quantitatives ne parlent pas à un public non averti. Il est plus intéressant d'utiliser les proportions
- L'état des lieux à effectuer est gourmand en énergie et en ressources (moitié de la durée du projet)
- Rendre la démarche pédagogique auprès de la population en vulgarisant le langage et en communiquant sur les économies d'énergies liées au financement vert ainsi que sur le réinvestissement des économies dans des projets à long terme
- Eviter le surplus de promesses vertes
- Etre à l'écoute des gens et éviter d'omettre des avis importants
- Mettre en relation les différents services de la collectivité pour obtenir un travail collectif. Nécessite une bonne transmission de l'information. Apporte de la plus-value au projet.

Premier bilan

- Une délibération en conseil municipal a eu lieu fin 2015 avec la présentation officielle des 13 actions à l'ensemble des élus. Le PCET a été validé par le maire et la compétence transférée au Territoire
- L'EPT (Établissement Public Territorial) s'appuie sur les 11 référents développement durable pour faire le PCAET. La ville est donc déchargée de cette obligation
- Ralentissement dans la mise en place des actions démarrées.
- Pas d'évaluation annuelles des premières actions mises en place (en cours par l'EPT).
- Chaque année le service Développement durable suit les actions mises en place. Il dépose le dossier CEE (Certificats d'Économies d'Énergie) et observe le nombre de travaux et d'économies d'énergie réalisées (Consommations et gains en prix)
- Stratégies initiées avec le centre technique municipal pour mutualiser les véhicules et lancer l'achat d'une flotte de véhicules électriques
- Volet adaptation : favoriser la végétalisation du domaine public (lutte contre les îlots de chaleur) ; mise à jour du plan communal de sauvegarde face aux inondations ; amélioration de la qualité de l'air intérieur



Référent projet : Ville de Neuilly-Sur-Seine
Gauthier GREGOIRE - Responsable du service
Développement Durable et Risques Environnementaux



Référent projet : ALTEREA
Bertille BALLUFFIER - Chef de projets